

# DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Dinozé – Hadol – Jarménil – La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 16 décembre 2009 à POUXEUX

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de la convocation : 08/12/2009

Délégués titulaires présents : 31

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Daniel REMY, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, André LAPOIRIE, Pierrette GERARD, René ALEXANDRE, Francis LAVEZ.

Délégués suppléants présents : 1 (Représentants des délégués titulaires absents) :

Pascal CHARRETTE représente Marielle CUNY.

Délégués titulaires excusés : 1

Michel HUROT

L'an deux mil neuf le mercredi 16 décembre à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Pouxoux, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Dominique PAGELOT a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de POUXEUX pour son accueil.

Le Président remercie Monsieur Jean-Michel GEORGES, maire de Bellefontaine, pour sa présence.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

### **01. Forfait « assistance technique et administrative » pour le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux d'assainissement collectif sur la commune de Hadol, la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle propose, via une opération pour compte de tiers et des conventions avec les particuliers, de réaliser les raccordements privatifs au réseau d'assainissement.

La maîtrise d'ouvrage intercommunale permettra aux habitants de bénéficier de subventions du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Afin de suivre la réalisation de ces travaux et des subventions accordées aux particuliers, il est nécessaire d'affecter du personnel technique et administratif ainsi que des moyens matériels pour le suivi de cette opération. Il convient donc de créer un forfait correspondant au service rendu aux particuliers dans le cadre de cette opération de raccordement privatif.

Sur proposition des membres du bureau et de la commission finances le Président propose de retenir un montant forfaitaire de 52.14€H.T. soit 55 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, à la majorité (-4 abstentions : Messieurs COLIN, PAGELOT, MAIRE et REMY), le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'établissement d'un forfait de maîtrise d'œuvre – suivi de chantier - pour l'opération de branchements privatifs à Hadol sous maîtrise d'ouvrage intercommunale,
- **FIXE** le forfait « assistance technique et administrative » pour le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif à 52.14 €H.T soit 55 €T.T.C,
- **PRECISE** que cette redevance sera due par les personnes bénéficiaires de l'appui technique et administratif des services communautaires dans le cadre de conventions passées au titre de l'opération « branchements privatifs sur la commune de Hadol »,

- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites à l'opération pour compte de tiers correspondante, article 4582 opération 44,
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **02. Assainissement – HADOL 3<sup>ème</sup> tranche – demande de subvention au Conseil Général des Vosges**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Général des Vosges dans le cadre de la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement sur la commune de Hadol (estimée à 645 000 €H.T.).
- **AUTORISE** M. le Président à signer les documents correspondant à cette décision.

## **03. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Opération de réhabilitation des systèmes d'ANC**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de ses compétences, la Commission assainissement de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle s'est penchée sur le cas des administrés en assainissement autonome.

Suite aux différents échanges avec les partenaires, et conformément au souhait des élus du territoire, Monsieur le Président sollicite les délégués afin de se prononcer sur l'engagement de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle dans une opération d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Il rappelle que cette opération consiste à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, la réhabilitation des systèmes d'assainissement autonomes des administrés qui le souhaitent. Il s'agira d'une opération pour compte de tiers, qui permettra aux habitants du territoire de bénéficier de subventions du Conseil Général et des Agences de l'Eau concernées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation d'une opération d'aide à la réhabilitation des ANC,
- **SOLLICITE** les partenaires financiers (Conseil Général des Vosges, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse),
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget assainissement 2010.
- **AUTORISE** M. le Président à signer les documents correspondant à cette délibération.

## **04. Indemnités 2009 au receveur**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (1 contre M. REMY, et 1 abstention M. PAGELOT),

- **DECIDE**
  - de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et,
  - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2009,
- **DIT**
  - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. CHASSARY Christian, Receveur de la Communauté de Communes, soit pour l'année 2009 à 360.66€brut (**329.07€net**).
  - qu'en aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

## **05. Dissolution du SMDV – Répartition de l'actif / passif**

Madame Marcot, Présidente du SMDV, explique que dans le cadre de la dissolution du SMDV, délibéré le 3 novembre 2009, il appartient à toutes les structures adhérentes au SMDV de se prononcer sur la répartition de l'actif, du passif, du compte au trésor et du personnel. Elle présente la répartition proposée par le SMDV ;

Après avoir entendu les explications de Mme la Présidente du SMDV, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la répartition proposée par le SMDV

## 06. Tarifs assainissement 2010

Monsieur le Président rappelle les taux appliqués en 2008/2009.

Après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs appliqués en 2008 et 2009 pour l'année 2010, soit :
  - o Pour la collecte :
    - Abonnement mensuel de 3 €HT (soit 36 €HT par an)
    - 0.60 €HT, le m<sup>3</sup>
  - o Pour le traitement
    - Commune de Dinozé : le montant est fixé par la Lyonnaise des Eaux France qui gère la station d'épuration de Golbey,
    - Commune de Hadol : 0.95€HT / m<sup>3</sup>
    - Commune de Uriménil : 0.30€HT / m<sup>3</sup>
    - Commune de Xertigny : 0.10€HT / m<sup>3</sup>

Tarifs auxquels il convient d'ajouter la redevance Agence de l'Eau, dite « modernisation des réseaux de collecte » : tarif notifié par les agences de l'eau concernées.

## 07. Avenant à la convention de financement avec l'association Sucre d'Orge - Pouxoux

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention du 10 août 2007 portant à 4 le nombre d'acomptes de 10 000 € en année N puis le solde en N+1.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant.

## 08. Assainissement – Convention avec la Chambre d'Agriculture des Vosges

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la compétence assainissement et plus particulièrement pour la gestion de la station d'épuration sur la commune de Xertigny, la Mission de Recyclage Agricole des Boues de la Chambre d'Agriculture des Vosges assure l'encadrement du recyclage agricole des boues (à savoir l'organisation du suivi et l'expertise du recyclage).

Afin de pouvoir continuer ces missions pour les années futures, il convient de signer une convention avec la Chambre d'Agriculture des Vosges. Cette convention concerne la période 2009 à 2012. Les conditions financières feront l'objet d'un avenant annuel (pour information, en 2008 cela a représenté 329,44€).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la convention avec la Chambre d'Agriculture des Vosges pour l'encadrement du recyclage des boues, période 2009-2012,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et les avenants financiers s'y rapportant.

## 09. Décision modificatives n°4 – budget assainissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'effectuer les modifications suivantes sur le budget assainissement 2009 :

### Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
OP	cpte	INTITULES	MONTANT	OP	cpte	INTITULES	MONTANT
43	2315	Enquête de branchement HADOL	3 500,00 €	OS	2817532	Amortissement	- 1 851,00€
33	2315	Immo en cours - Poux, Sous le Bois	- 3 510,00 €	OS	281532	Amortissement	1 825,00 €
OS	139111	amortissement	0,30 €	OS	2817311	Amortissement	0,20 €
OS	13913	amortissement	70,00 €	OS	2817351	Amortissement	0,20 €
OS	13918	amortissement	0,70 €	OS	281751	Amortissement	0,60 €
62	2315	Réhabilitation STEP	10,00 €		021	virement de la section de fonct	96,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>71,00 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>71,00 €</b>

### Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CPTES	INTITULES	MONTANT	CPTES	INTITULES	MONTANT
6811	amortissement	- 25,00 €	777	amortissement	71
023	Virement à la section d'investiss.	96,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>71,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>71,00 €</b>

#### 10. Décision modificatives n°4 – budget général

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'effectuer les modifications suivantes sur le budget général 2009 :

##### Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
OP.	cpte	INTITULES	MONTANT	OP.	cpte	INTITULES	MONTANT
	275	Dépôt et caut. versé	800,00 €		021	Virt de la sect. de fonct.	-45 450,00 €
27	2313	Immo en cours-Sièg	-46 250,00 €				
		<b>TOTAL</b>	<b>-45 450,00 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>-45 450,00 €</b>

##### Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CPTES	INTITULES	MONTANT	CPTES	INTITULES	MONTANT
60612	Energie électricité	100,00 €			
60622	Carburant	100,00 €			
6064	Fournitures administratives	250,00 €			
6188	Autres frais divers	1 000,00 €			
611	Contrats de prestation de serv.	1 300,00 €			
61551	Entretien véhicule	50,00 €			
61522	Bâtiment	25 000,00€			
61558	Autres biens immobiliers	300,00 €			
6156	Maintenance	100,00 €			
627	Services bancaires	400,00 €			
6283	Frais de nettoyage locaux	500,00 €			
6288	Autres services extérieurs	150,00 €			
6574	Subvention aux associations	16 200,00€			
023	Virt à section d'investissement	-45 450,00€			
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-€</b>

#### 11. Opération « branchements privatifs sur la commune de « HADOL » Attribution du marché

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle a proposé de réaliser les raccordements privatifs des particuliers au réseau d'assainissement sur la commune de Hadol. Pour ce faire des projets de convention ont été adressés aux habitants des secteurs concernés.

La maîtrise d'ouvrage intercommunale permettra aux habitants de bénéficier de subventions du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le Président précise que la consultation des entreprises s'est terminée le 10 décembre dernier.

Il s'agit d'un marché à bon de commande d'une fourchette comprise entre 100 000€ et 400 000€ passé selon la procédure des MAPA.

Après étude des offres, et avis technique de notre maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'entreprise RESO TP pour un montant total des forfaits de 457 650,00€H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise RESO TP pour un montant de 457 650.00€H.T. pour la réalisation des branchements privatifs sur la commune de Hadol
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise RESO TP, d'un montant de 457 650€H.T. et les pièces s'y rapportant.
- **RAPPELLE** que les fonds sont inscrits à hauteur de 300 000€ à l'opération n°44 du budget assainissement 2009, et feront l'objet d'une inscription complémentaire si nécessaire au budget assainissement 2010 en fonction du nombre de conventions effectivement signées avec les particuliers.

## **12. SICOVAD – Délégués complémentaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Communauté de Communes au sein du SICOVAD, en complément des personnes désignées par délibération n°02/2009 du 28 janvier 2009 :
  - Délégués titulaires :
    - Monsieur LAPOIRIE André
    - Madame GRIMILLOT Patricia
  - Délégués suppléants :
    - Mme MARCOT Véronique
    - Mme VAUTRIN ROLLOT Andrée

## **13. Date du prochain conseil :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- × **DECIDE** que le prochain Conseil Communautaire se déroulera à la salle Stouvenel, commune de RAON AUX BOIS (programmé le 27 Janvier 2010).

La séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire  
Dominique PAGELOT

Le Président  
Philippe EYMARD